

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°45 du 28 novembre 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°11

DÉCISION N° 0-84563-2008/DEF/EMM/CEMM/CAB
portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 14 novembre 2008

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-84563-2008/DEF/EMM/CEMM/CAB portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 14 novembre 2008

NOR D E F B 0 8 5 2 6 3 4 S

Référence :

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703. ; BOEM 143.7).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°45 du 28 novembre 2008, texte 11.

Le parrainage de la flottille d'hélicoptères 31F par la ville de Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) est agréé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.